RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9E5DAC29-13AD-440B-9510-621A306FB928

# SARL AB CONSULTANT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 140.45 Euros
**Siège** [redacted]

R.C.S EVRY 353 944 861

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JANVIER 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, et le 2 janvier à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société situé à l'Aérodrome de Cerny – 91590 LA FERTE ALAIS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

SAS FLEX AERO DEVELOPPEMENT, représentée par M. Frédéric BOUCHEZ détenant 198 parts sociales,
Monsieur Julien FONTAINE, détenant 8 parts sociales,

L'Assemblée réunissant 206 parts sur les 206 parts composant le capital social, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHEZ, Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.





Docusign Envelope ID: 9E5DAC29-13AD-440B-9510-621A306FB928

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de AB CONSULTANT à ABC Hélicoptères, à compter de ce même jour

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination de la société est :

**ABC Hélicoptères**

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur à l'effet d'accomplir toutes formalités requises, en conséquence des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

**SAS FLEX AERO DEVELOPPEMENT**
Représentée par M. Frédéric BOUCHEZ

[redacted]

**Julien FONTAINE**

Signé par :
[redacted]
EF8CDF29C39548E...